



NEWSLETTER N°6 - FEVRIER 2019

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE



www. pechehauteloire.fr
04.71.09.09.44
32 rue Henri Chas
43000 Le Puy en Velay

Edit'Eau

Le mot du Président

Je tiens au seuil de cette année 2019 à vous exprimer tous mes vœux de santé, de bonheur et de sérénité à partager avec vos proches et vous souhaite de vivre au bord de l'eau des moments exceptionnels et riches en émotions.

Je tiens aussi à vous dire merci car en prenant votre carte de pêche, vous contribuez à la création et au maintien de plus d'un millier d'emplois qui œuvrent quotidiennement à la protection des milieux aquatiques et au développement du loisir pêche en France. Les pêcheurs assurent également un rôle important de sentinelle et de surveillance de l'état de nos milieux aquatiques.

De nombreux et nouveaux défis nous attendent en 2019 : continuité écologique, développement de notre fédération et de ses associations de pêche, de nos services offerts, développement de nos écoles de pêche,...

C'est avec optimisme que j'aborde l'année 2019 avec en point de mire l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie le 9 mars 2019.

Bonne saison à tous !

Lionel MARTIN

Président de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire



Quoi de neuf dans ma fédé ?



De nouvelles vidéos à découvrir !

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire a fait réaliser plusieurs vidéos en 2018 :

- 2 vidéos **subaquatiques** qui mettent en valeur notre patrimoine piscicole :

► **À la découverte de la vie subaquatique du lac du Bouchet** disponible

► **À la découverte subaquatique des poissons des rivières de Haute-Loire (Allier, Loire, Gazeille,...)**

- 3 vidéos réalisées par les **Mordus de la Truite** : jeunes altiligériens passionnés de pêche

► **À TRAVERS LA HAUTE-LOIRE - ÉPISODE n°1**

► **SUR LA MARGERIDE** (techniques traditionnelles VS pêche aux leurres) ÉPISODE n°2

► **SUR LA DUNIÈRE** (APN VS pêche aux leurres) ÉPISODE n°3

RENDEZ-VOUS sur notre chaîne YOUTUBE :

« PÊCHE HAUTE LOIRE »



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Plein phare sur...

Ouverture givrée au lac du Bouchet : bilan ouverture de la saison Grand Public 2019



Cristivomer au lac du Bouchet

Samedi 5 janvier 2019, c'était l'ouverture de la pêche de la saison Grand Public au lac du Bouchet. C'est dans des conditions extrêmes que les plus passionnés sont allés affronter les beaux poissons du lac du Bouchet. Le paysage était splendide dans le givre et la brume, mais les conditions de pêche étaient délicates du fait des températures négatives. Cependant les pêcheurs ont pu capturer des poissons de belles tailles.

C'est 86 pêcheurs qui ont été comptabilisés sur cette journée, dont 8 barques. On a remarqué cette année la présence de 3 femmes parmi l'ensemble des pêcheurs ! Comme d'habitude toutes les générations étaient représentées : des plus jeunes au plus anciens. Les gardes pêche particuliers bénévoles et salariés de la Fédération étaient présents pour s'assurer du bon déroulement de cette journée et rencontrer les pêcheurs.

Les pêcheurs devront peut-être patienter jusqu'à l'arrivée du printemps pour bénéficier de conditions climatiques plus favorables.

Pour mémoire nous vous rappelons que les permis du lac du Bouchet sont disponibles sur internet 24h/24 : sur www.cartedepêche.fr ou sur www.achetezaupuy.com et aussi auprès des dépositaires habituels.

Du côté des AAPPMA

Information réglementation 2019 sur la Loire amont

Suite aux intempéries de juin 2017, la Fédération, à la demande des AAPPMA concernées et de l'Union Halieutique de la Loire Amont, ont décidé de limiter le quota de salmonidés à 4 salmonidés maximum par jour et par pêcheur (dont zéro ombre commun) sur la Loire depuis son entrée dans le département jusqu'au barrage de Cussac sur Loire. Il s'agit d'une mesure temporaire.

3 Parcours Pêche Facile en Haute-Loire

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire et les AAPPMA vous informent de la présence de 3 parcours Pêche Facile sur le département de la Haute-Loire :

Parcours "Pêche Facile"

AAPPMA Sainte Sigolène "Les Amis des deux eaux"

- Toutes techniques
- 3 Truites (pour/pêcheur)
- Tailles minimales de capture 27 cm

Quels poissons ?

- Truite Arc en Ciel
- Truite Fario
- Goujon
- Vairon

Pour tous renseignements, veuillez contacter la Fédération de Haute-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Téléphone : 04.71.09.09.44
ou sur notre site www.pechehaute Loire.fr

- Sur la Dunière à Vaubarlet
- Sur l'Auze près de Versillhac
- Sur la Borne dans sa traversée du Puy en Velay

Ces parcours font l'objet de repeuplements réguliers en Truite Arc-en-Ciel durant la saison. Ils ont été mise en place pour les pêcheurs les plus jeunes ou les moins mobiles. Cela permet des captures plus aisées. Une réglementation spécifique limite le quota journalier à 3 salmonidés par jours et par pêcheurs. Ils sont tous les 3 accessibles en total réciprocity. Tous ces parcours sont visibles sur notre site dans la rubrique **Pêcher en Haute-Loire / Parcours**.

Nouveau plan d'eau accessible en réciprocité à partir de 2019 : St Paulien

Ce plan d'eau appartient à la commune de St Paulien. Suite à une collaboration entre la Fédération, la municipalité et l'AAPPMA du Puy en Velay, un bail de pêche est en cours de signature.

Ce nouveau plan d'eau classé en 2^{ème} catégorie sera accessible à tous les détenteurs d'une carte de pêche de Haute-Loire ou d'une vignette halieutique. Concernant la réglementation : une seule ligne par pêcheur et remise à l'eau des poissons obligatoire (sauf espèces indésirables éventuelles).



La Fédération de Pêche vous in-

Sensibilisation au respect de la réglementation de la pêche en 2^{ème} catégorie

La période de fermeture de la pêche du brochet de fin janvier à fin avril est une période où la pêche aux leurres est interdite en 2^{ème} catégorie ! La Fédération a souhaité rappeler ce point réglementaire faisant l'objet de nombreuses infractions constatées ces dernières années, notamment après l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie ! La pêche aux leurres ou au vif est interdite durant la période d'interdiction de pêche du brochet en 2^{ème} catégorie. Cela est bien précisé dans l'arrêté préfectoral annuel.



Évolutions réglementaires 2019

Un projet de décret relatif à la pêche en eau douce est actuellement à l'étude. Si les textes sont signés avant le début de la saison de pêche, des changements réglementaires pourraient porter sur les points suivants :

1. **BROCHET EN 2^{ÈME} CATÉGORIE** : ouverture au dernier samedi d'avril.

2. **BROCHET EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE** :

- remise à l'eau immédiate du poisson du 2^{ème} samedi de mars à l'ouverture de la pêche en 2^{nde} catégorie, puis quota de 2 spécimens par jour et par pêcheur ;
- taille de capture fixée à 0.50 mètres ou par dérogation à 0.60 mètres.

3. **GRENOUILLES VERTES ET ROUSSES** : instauration d'une taille minimale de capture fixée à 8 cm (du bout du museau au cloaque).

Merci de rester vigilants et de consulter le site www.pechehauteloire.fr. Nous communiquerons largement le cas échéant.



Focus sur la réglementation 2019 sur les étangs de Bas en Basset

Suite à des opérations de repeuplement en jeunes brochets, la pêche au vif est autorisée avec des hameçons simples uniquement à compter du 1er janvier 2019 par arrêté préfectoral.

Focus sur...

Salon du tourisme MAHANA à Lyon, les 8, 9 & 10 mars

L'ARPARA sera présente sur le salon du tourisme MAHANA en mars pour représenter le tourisme halieutique dans la région !

Le stand présentera les destinations incontournables de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes et l'attractivité de l'ensemble de ses départements en termes de tourisme pêche. Pour cette occasion, nous vous invitons à découvrir le salon et à télécharger votre invitation gratuite.

Salon du tourisme
Mahana

Lyon
8 > 10 MARS 2019
HALLE TONY GARNIER

TÉLÉCHARGEZ
VOTRE INVITATION

Salon du tourisme
Mahana

Lyon
8 > 10 MARS 2019
HALLE TONY GARNIER

À la découverte
de votre
prochaine
destination



INVITATION GRATUITE **CLIQUEZ ICI**

TELECHARGEZ VOTRE INVITATION GRATUITE

LE SALON MAHANA, À LA DÉCOUVERTE DE VOTRE PROCHAINE DESTINATION...

Comme chaque année, le salon Mahana s'entoure des meilleurs spécialistes et intervenants du voyage pour partager avec vous des expériences originales et insolites et vous accompagner dans vos recherches d'évasion. Animations festives, culturelles et gastronomiques, jeux concours et conseils pratiques vous donneront un avant-goût de vos futures vacances.

Rendez-vous du 8 au 10 mars 2019 à la Halle Tony Garnier à Lyon.

TELECHARGEZ VOS INVITATIONS GRATUITES



DATES &
HORAIRES



ACCÈS &
TRANSPORTS



LES EXPOSANTS



AJOUTER À MON
AGENDA

Agenda

Samedi

23/02

Dimanche

24/02

SANAMA
à St-Étienne

Samedi

09/03

Ouverture de la pêche en
1^{re} catégorie

Mercredi

01/05

Ouverture du brochet
(sauf changement !)

Samedi

01/06

Ouverture du sandre en
1^{re} catégorie

Dimanche

02/06

Pêche au Lac du
Bouchet accessible sans
supplément à l'occasion
de la journée nationale de la
pêche en France, pour tous les
détenteurs d'une carte de pêche
en Haute-Loire



Rédaction et photos :
Fédération de Pêche de la Haute-Loire

Conception :
ARPARA

Association Régionale des fédérations
départementales de Pêche et de protection
des milieux aquatiques de la région Auvergne -
Rhône-Alpes

Avec le soutien de :
la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Newsletter trimestrielle

Tous droits réservés - Février 2019